

72306  
Entrée  
04 SEP 2020  
SECRETARIAT  
1.924.11-

SECRETARIAT GENERAL

REF: 02.01/STR/STR/

Namur, le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Objet : Nouvelle obligation du Code de la Démocratie locale et décentralisée - Organisation d'un Conseil d'administration ouvert au Public - Demande de publication**

Monsieur le Directeur général,

Le Décret du 29 mars 2018 qui modifie le Code de la démocratie locale et décentralisée prévoit en son nouvel article L1532-1 §2 qu'une fois par an, les intercommunales organisent une séance du Conseil d'administration ouverte au public.

Cette année, la séance publique du Conseil d'administration d'IDEFIN aura lieu le 24 septembre à 18h30 dans les locaux du BEP - Salle Vivace- situés avenue Sergent Vrithoff 2 à 5000 NAMUR. L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Présentation du Rapport de gestion 2019
- Présentation du Rapport d'activités 2019

La disposition précitée prévoyant par ailleurs que les date, heures et ordre du jour de cette séance doivent faire l'objet d'une publicité tant sur le site internet du BEP que sur le site des communes ou provinces concernées, pouvons-nous vous demander de faire le nécessaire ?

Pour ce faire, nous vous proposons de renvoyer directement vers le lien ci-dessous et ce afin de permettre éventuellement aux personnes intéressées de nous faire part de leur participation à cette séance.

<https://www.bep.be/bep-conseil-administration-public/>

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées



R. DEGUELDRE  
Directeur Général